

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**  
**M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce deuxième jour d'octobre 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després, Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Francine Morin et du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absente : Madame Chantale Alain ne peut assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2017-10-124    ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2017-10-125    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2017 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2017-10-126    APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter les comptes du mois de septembre 2017 totalisant une somme de soixante-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et quatre sous (69 279,04 \$), pour la Municipalité, de mille trente-et-un dollars et cinq sous (1 031,05 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale adjointe & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 2 octobre 2017

---

Francine Morin, D.g. adjointe et Sec. Trés adjointe.

## **CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

La directrice générale adjointe Madame Francine Morin, au nom du commissaire au lobbyisme par intérim, Monsieur Claude Dussault, remet aux membres du conseil un dépliant intitulé « Vous quittez vos fonctions dans le domaine municipal? » pour qu'ils puissent prendre connaissance des règles prévues par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme auxquelles ils devront se conformer au cours des prochaines années.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- La présidente du conseil d'administration de la CAUREQ (Service 9-1-1) avise les membres de ce conseil qu'à la suite de l'assemblée générale annuelle il a été statué de la somme des excédents à redistribuer pour l'année financière 2016-2017.
  - La somme établie pour notre municipalité est de l'ordre de 597,85 \$.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO R-177-2017**

La directrice générale adjointe déclare que le Règlement suivant que le conseil s'apprête à adopter a pour objet de modifier l'entente actuelle relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup de manière à permettre à la MRC des Basques et aux municipalités de cette MRC d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup et qu'il n'entraîne aucun coût pour la municipalité »

## RÈGLEMENT NUMÉRO R-177-2017

### **2017-10-127 RÈGLEMENT NUMÉRO R-177-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE PERMETTRE, NOTAMMENT, L'ADHÉSION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Athanase désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després,

QUE le règlement numéro R-177-2017 du 2 octobre 2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adoptée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

#### **ARTICLE 1**

La Municipalité de Saint-Athanase autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

#### **ARTICLE 2**

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la direction générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase l'original de l'entente jointe au présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**2017-10-128 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL  
AU 31 AOÛT 2017**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport trimestriel des revenus et des dépenses du 01-01-2017 jusqu'au 31 août 2017;

CONSIDÉRANT que ledit rapport est remis aux élus séance tenante;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que ce conseil accuse réception de ce rapport et que ce dernier soit déposé aux archives.

**2017-10-129 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018  
DE LA RIDT**

ATTENDU QUE la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2018 aux municipalités concernées pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil de la RIDT a adopté un budget des revenus et dépenses pour un montant global de 3 616 799 \$ à la séance du 20 septembre 2017;

ATTENDU QUE la répartition des quotes-parts dans chaque poste budgétaire doit s'effectuer selon la règle 50% population et 50% richesse foncière;

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter le budget 2018 de la RIDT par voie de résolution;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'approuver le budget 2018 de la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata.

QUE copie de la résolution soit acheminée à la RIDT.

**2017-10-130 APPROBATION DES TRAVAUX DE VOIRIE  
(SUBVENTION DU DÉPUTÉ)**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que ce conseil approuve les travaux de rechargement en gravier, à divers endroits dans la municipalité. Les coûts des travaux sont de vingt-quatre mille cinq cent un dollars et quatre-vingt-treize sous (24 501,93 \$) taxes en sus.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Liste des comptes

Concassage E. Tanguay Inc.

- Voyage de gravier 21 901,93 \$
- Niveleuse 2 600,00 \$

**Total pour les coûts des travaux : 24 501,93 \$ (taxes en sus).**

**2017-10-131 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CONCASSAGE E. TANGUAY INC. POUR L'OUVERTURE DES COURS - SAISON 2017-2018**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'engager Concassage E. Tanguay inc. pour l'entretien des cours pour l'hiver 2017-2018.

<b>Les coûts sont de :</b>	<b>Pour l'année 2017</b>	<b>Pour l'année 2018</b>
Cour du bureau municipal et citerne	740,00 \$	875,00 \$
Citerne au 6173 chemin de l'Église	195,00 \$	210,00 \$
Centre des Loisirs et coin	835,00 \$	950,00 \$
<b>TPS</b>	88,50 \$	101,75 \$
<b>TVQ</b>	175,55 \$	202,99 \$
<b>Total</b>	<b>2 035,05 \$</b>	<b>2 339,74 \$</b>
Patinoire	88 \$ de l'heure	88 \$ de l'heure
Le sable et le sel sont inclus dans cette offre.		

QUE le paiement sera effectué le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**2017-10-132 ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LE DÉBLAIEMENT DES GALERIES POUR L'HIVER 2017-2018**

ATTENDU QUE Madame Johanne Labrecque assure le déblaiement des trottoirs, des galeries du Complexe municipal et du Centre des Loisirs depuis quelques années;

ATTENDU QUE ce conseil est satisfait du travail effectué par Mme Labrecque;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu de renouveler l'engagement de Madame

Johanne Labrecque pour le déblaiement des trottoirs, des galeries du Complexe municipal et du Centre des Loisirs pour la saison 2017-2018.

<b>Les coûts sont de :</b>	<b>Pour l'année 2017</b>	<b>Pour l'année 2018</b>
Cour du Complexe municipal	795,68 \$ \$	819,55 \$
Cour du Centre des Loisirs	451,14 \$	464,68 \$
<b>Total</b>	<b>1 246,82 \$</b>	<b>1 284,23\$</b>
		(incluant 3% annuel)

QUE ces montants forfaitaires soient majorés de 3% annuellement et versés au plus tard le 15 mars de chaque année.

**2017-10-133** **ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE POUR RECEVOIR LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que :

- La municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

Il est en conséquence proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que :

- la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen

de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2017-10-134 ADOPTION DES DÉPENSES CONCERNANT LES TRAVAUX DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 AU 30-09-2017**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu que ce conseil approuve les dépenses reliées aux travaux d'asphaltage sur une portion du chemin de la Rivière Noire (partie Ouest).

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

<b>Liste des comptes</b>	<b>Description de la dépense</b>	<b>Total</b>
Actuel Conseil	Honoraires professionnels	2 755,00 \$
Concassage E. Tanguay inc.	Transport de gravier et location de machinerie	1 696,13 \$
Construction BML	Travaux de pavage chemin de la Rivière Noire	199 416,99 \$
Excavation Morin	Location de compacteur	325,00 \$
Magasin général L.G. Thibault inc.	Ponceau et collet de ponceau	1 946,34 \$
<b>Total pour les coûts des travaux</b>	<b>(Taxes en sus)</b>	<b>206 139,46 \$</b>

## **RAPPORT DES ÉLU(E)S**

**PIERRE DESPRÉS** *Aréna du Transcontinental*

**DAVE LANDRY** *CODET*

**ANDRÉ ST-PIERRE** *Conseil des maires, CODET et brunch des pompiers*

Les élus font le compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

## **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

## **CLÔTURE**

A 21 h 05 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale adjointe & secrétaire trésorière adjointe

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*